

Ventilation de l'atelier de plâtrage

APPEL D'OFFRES #25-26-96

ADDENDA #2

Le présent addenda complète et / ou modifie le devis d'appel d'offres en date du 16 juillet 2026 et doit être considéré comme faisant partie intégrante de celui-ci.

Question 1 : Pourriez-vous svp nous transmettre les plans et devis électrique pour ce projet.

Réponse 1 : La portion électricité du projet sera pris en charge par l'électricien du Centre de formation professionnelle des Portages-de-l'Outaouais.

Veuillez prendre connaissance du document KK26-051-AD001 en pièce jointe.

La date limite pour la réception des plaintes dans le cadre du processus d'appel d'offres demeure la même, soit le 30 juillet 2026.

Cependant, le CSSPO va considérer l'analyse de toute plainte qui concerne le présent addenda si celle-ci est transmise au moins 24 heures avant la date limite de réception des soumissions.

Préparé à Gatineau le
11 août 2026



Mercedes Villeneuve-Maheux
Technicienne en bâtiment
Ressources matérielles

Addenda <i>Addendum</i>	AD - 01		
Numéro de projet <i>Project Number</i>	KK26-051	Date	2026-08-10
Titre du projet <i>Project Title</i>	VENTILATION DE L'ATELIER DE PLÂTRAGE		
Client <i>Client</i>	CENTRE DE FORMATION PROFESSIONNEL DES PORTAGES-DE-L'OUTAOUAIS		

Le présent addenda fait partie intégrante des plans et devis émis pour soumission pour le projet mentionné ci-haut. Les soumissionnaires sont responsables d'inclure tous les ajustements de coûts à leur soumission finale.

The present addendum is an integral part of the plans and specifications issued for tender for the above-mentioned project. It is the responsibility of the bidders to include all cost adjustments in their final bid.

MÉCANIQUE / MECHANICAL :

Les sections de devis suivantes sont retiré :

13. PEINTURE

L'ENTREPRENEUR GÉNÉRAL SERA RESPONSABLE DE TOUS LES ÉQUIPEMENTS À PEINDRE TELS QUE:

· TOUS LES ÉQUIPEMENTS MÉCANIQUES ET/OU ÉLECTRIQUES APPARENTS AUX COULEURS CHOISIES PAR LE PROPRIÉTAIRE.

3.10 PEINTURE

SI APPLICABLES, TOUS LES CONDUITS DE VENTILATION APPARENTS OU SON RECOUVREMENT AINSI QUE LES SORTIES MURALES ET LES SORTIES DE TOITURE DEVRONT ÊTRE PEINTS DE COULEUR SPÉCIFIÉE PAR L'ARCHITECTE. (PAR ENTREPRENEUR GÉNÉRAL)

Fin de l'addenda <i>End of Addendum</i>	
Mécanique exécutée par <i>Mechanical executed by</i>	 Mathieu Perron, ing.
Électricité exécutée par <i>Electrical executed by</i>	N/A
Envoyé le <i>Sent On</i>	2026-08-10